

# Énoncé annuel des plans et des objectifs 2008•2009

Fonds municipal vert



## ÉNONCÉ ANNUEL DES PLANS ET DES OBJECTIFS 2008-2009

This publication is also available in English under  
the title *2008-2009 Annual Statement of Plans and Objectives*.

Fédération canadienne des municipalités  
Centre pour le développement des collectivités viables  
24, rue Clarence  
Ottawa (Ontario) K1N 5P3

[www.collectivitesviables.fcm.ca](http://www.collectivitesviables.fcm.ca)

# Table des matières

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
1.1 Objectif	2
1.2 Portée	2
1.3 Organisation du document	2
<b>2. ORIENTATION DU FMV EN 2008-2009</b>	<b>4</b>
2.1 Axe privilégié	4
2.2 Gestion du capital	5
2.2.1 Prévisions de trésorerie	5
2.2.2 Profil de risque du portefeuille de prêts du FMV	6
2.2.3 Objectifs de financement pour 2008-2009	7
<b>3. OBJECTIFS ET ACTIVITÉS</b>	<b>10</b>
3.1 Un axe privilégié commun	10
3.2 Activités conjointes	11
3.2.1 Processus intégrés	11
3.2.2 Vérifications indépendantes du rendement	12
3.3 Activités des unités	13
3.3.1 Direction	13
3.3.2 Unité de gestion du crédit et des risques	13
3.3.3 Unité des opérations et du développement	14
3.3.4 Unité de gestion des connaissances	16
<b>4. PRÉPARER L'AVENIR</b>	<b>18</b>
Annexe A	
<b>AFFECTATION DES FONDS</b>	<b>19</b>
Annexe B	
<b>INDICATEURS DE CONFORMITÉ POUR 2008-2009</b>	
<b>EXIGENCES DE L'ENTENTE PORTANT SUR LE FMV</b>	<b>22</b>
Annexe C	
<b>INDICATEURS OPÉRATIONNELS EN 2008-2009</b>	<b>25</b>
Annexe D	
<b>ÉVÉNEMENTS CLÉS EN 2008-2009</b>	<b>27</b>
Annexe E	
<b>BUDGET DU FMV EN 2008-2009</b>	<b>28</b>
Annexe F	
<b>ORGANIGRAMME</b>	<b>29</b>



# 1 Introduction

Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités (FCM) d'une somme de 550 millions de dollars afin qu'elle établisse le Fonds municipal vert (FMV). Ce dernier vise à fournir une source durable de financement à long terme aux administrations municipales et à leurs partenaires afin d'aider les collectivités à améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol ainsi qu'à lutter contre les changements climatiques.

Le FMV offre des subventions et des prêts à faible taux d'intérêt, renforce les capacités et facilite le partage des connaissances afin d'aider les administrations municipales et leurs partenaires à assurer le développement durable des collectivités sur le plan social, économique et environnemental. Le FMV est géré par le Centre pour le développement des collectivités viables (CDCV) de la FCM.

Des subventions sont offertes pour réaliser des plans de développement durable de collectivités, des études de faisabilité et des essais sur le terrain, tandis que des subventions combinées à un prêt à faible taux d'intérêt sont allouées à des projets d'immobilisation. À ce jour, le financement de plus de 650 projets et d'études a été approuvé. Un investissement de 380 millions de dollars dans le développement durable des municipalités a permis d'obtenir plus de 1,9 milliard de dollars d'investissements supplémentaires auprès d'autres sources. Ces initiatives engendreront d'importantes retombées environnementales : réduction de plus de 840 tonnes des émissions d'oxydes d'azote et de soufre et de 1,6 million de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone<sup>1</sup>. L'annexe A, intitulée « Affectation des fonds », donne des détails sur l'affectation des fonds par catégorie, par région, type de collectivité (urbaine et rurale) et par secteur.

En 2005, la FCM et le gouvernement du Canada ont signé une nouvelle entente au sujet du FMV. Celle-ci permet à la FCM d'identifier les meilleurs projets à des fins de financement, de mettre davantage l'accent sur les programmes qui renforcent les capacités des municipalités et d'assurer la viabilité du Fonds à long terme.

L'entente permet à la FCM de passer à un nouveau modèle pour le FMV dans lequel les subventions et les prêts sont investis de manière stratégique dans des projets exemplaires de développement durable. La FCM peut ensuite centraliser et partager les leçons et le savoir-faire acquis dans le cadre desdits projets afin d'aider d'autres administrations municipales à renforcer leur capacité en suivant ces exemples en matière de leadership.

Peu après la signature de l'entente, la FCM a lancé une nouvelle demande de propositions (DP)<sup>2</sup> concurrentielles pour accorder des subventions et des prêts à faible taux d'intérêt à des projets d'immobilisation. Au cours de la même année, l'unité de gestion des connaissances du CDCV a été créée en vue d'intégrer le renforcement des capacités et le transfert des connaissances au modèle du FMV. En 2007-2008, le Conseil du FMV a approuvé de nouvelles lignes directrices et de nouveaux critères pour les subventions accordées à des plans de développement durable de collectivités, d'études de faisabilité et d'essais sur le terrain. Les nouveaux critères aideront la FCM à cibler les études et les plans exceptionnels à des fins de financement. Suite à ce dernier changement, le modèle du FMV en tant que source de financement et d'information de pointe est complet.

Le FMV est maintenant bien positionné en tant que programme national doté de ressources permettant de répondre à l'ensemble des besoins des administrations municipales en matière de développement durable grâce au financement et au transfert de connaissances. Dans le cadre de ce modèle, le Fonds dessert un créneau unique dans le domaine du développement durable des municipalités.

<sup>1</sup> Marbek Resource Consultants, 2007.

<sup>2</sup> En raison de ses répercussions juridiques, le terme « demande de propositions (DP) » ne sera pas utilisé en 2008-2009 pour référer aux occasions de financement ciblées pour les projets d'immobilisation.

En 2008-2009, la FCM continuera de financer des études et des projets de premier ordre. En se tournant désormais vers le financement des meilleurs exemples, la FCM peut promouvoir la reprise du Fonds et en accroître les retombées. Le FMV, qui était un outil de changement durable utilisé par des municipalités particulières, devient désormais un outil pouvant susciter un changement dans toutes les municipalités canadiennes.

#### 1.1

### OBJECTIF

Le but de l'*Énoncé annuel des plans et des objectifs* (EAPO) est triple :

- Satisfaire aux exigences énoncées dans l'entente conclue avec le gouvernement du Canada;
- Servir d'outil de compte rendu au Conseil du FMV et au Conseil national d'administration de la FCM; et
- Établir les priorités et les objectifs de la FCM dans l'administration du FMV.

#### 1.2

### PORTÉE

L'énoncé décrit les plans et les objectifs de la FCM pour le FMV pendant l'exercice 2008-2009 ainsi que les indicateurs permettant de mesurer son rendement. Le plan d'activités de chaque unité organisationnelle, qui n'est pas inclus dans l'EAPO, présente les activités, étapes et processus particuliers.

#### 1.3

### ORGANISATION DU DOCUMENT

L'EAPO comprend quatre grandes sections :

- **La section 1**, « Introduction », résume la situation actuelle du FMV et ses réalisations récentes.
- **La section 2**, « Orientation du FMV en 2008-2009 », décrit les axes privilégiés du FMV en 2008-2009, la gestion du Fonds et les ressources financières disponibles.
- **La section 3**, « Objectifs et activités », présente les objectifs de la FCM pour la gestion du FMV en 2008-2009 et les activités requises pour les atteindre.
- **Les annexes A à F** présentent l'affectation des fonds, les indicateurs opérationnels, les événements clés, le budget de 2008-2009 et un organigramme.

## Qu'est-ce que le développement communautaire durable?

Le développement durable « répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations à venir de répondre aux leurs ».

Brundtland, G. (sous la dir. de). *Notre avenir à tous : la Commission mondiale sur l'environnement et le développement*, Oxford, Oxford University Press, 1987.

### Le développement durable dans un contexte municipal

Le développement durable des collectivités aide les municipalités à créer des collectivités dynamiques qui appuient les citoyens et protègent les milieux naturels, aujourd'hui et dans l'avenir. Il fournit un cadre que les administrations municipales peuvent adapter et employer de façon à utiliser efficacement les ressources pour :

- planifier et diriger leur collectivité;
- protéger et améliorer la qualité de vie;
- renforcer leur économie locale.

Le développement durable des collectivités comprend des objectifs environnementaux, sociaux et économiques visant à ce que les retombées à long terme l'emportent sur les coûts à long terme.

### Une approche systémique

La FCM croit que les municipalités se tournent vers le développement durable des collectivités en se fixant des objectifs environnementaux, sociaux et économiques, soit en adoptant une approche systémique. À mesure que la FCM travaille sur les priorités des administrations municipales, elle partage les connaissances et renforce les capacités, les encourageant à reconnaître la nature intégrée du développement durable.

En adoptant une approche systémique pour gérer leurs activités, les administrations municipales peuvent maximiser les retombées à long terme pour leur collectivité à l'égard des points suivants :

- Diminution de la pollution, amélioration de la qualité de l'air et réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- Stabilité sociale avec un accès plus équitable aux ressources et forte participation des citoyens au processus décisionnel;
- Développement économique et réduction des coûts pour les municipalités;
- Collectivités attrayantes où il fait bon vivre;
- Réduction du recours aux voitures et accessibilité accrue pour les résidents de tous âges, peu importe leurs capacités;
- Réduction de la quantité de matières résiduelles envoyées dans les incinérateurs ou les décharges;
- Approvisionnement à long terme en eau de qualité.

En général, pour bénéficier de ces avantages, les administrations municipales doivent adopter une approche intégrée à l'égard de la prise de décisions qui fait appel à divers services.

## 2. Orientation du FMV en 2008-2009

### 2.1

#### AXE PRIVILÉGIÉ

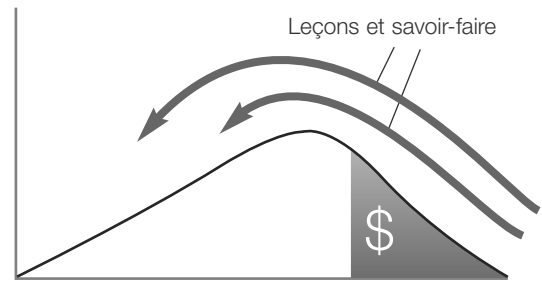
En 2008-2009, l'axe privilégié par le FMV est de « **Renforcer le développement durable des municipalités grâce au financement et aux connaissances** ».

L'intégration du financement et des connaissances en tant que double volet du programme du FMV a été achevée en 2007-2008 avec l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles lignes directrices et de nouveaux critères établis pour les subventions accordées à l'appui des plans de développement durable de collectivités, des études de faisabilité et des essais sur le terrain. Fort de ce nouveau modèle, le FMV devient une source de financement pour les administrations municipales et leurs partenaires qui abordent le développement durable sous un angle exceptionnel, ainsi qu'une source d'information et de formation pour les administrations municipales prêtes à suivre ces exemples de premier ordre.

#### Le modèle du FMV

La FCM a pour but d'intégrer le développement durable à la prise de décisions et aux opérations générales des municipalités et, par conséquent, elle hausse la barre au Canada. Toutefois, comme un maximum de 92 millions de dollars est disponible chaque année sous forme de prêts et de subventions du FMV, la FCM ne peut espérer y parvenir uniquement avec ce financement. En affectant les fonds de manière stratégique aux meilleurs projets et études, et en partageant les leçons et le savoir-faire acquis dans le cadre de ces initiatives grâce au renforcement des capacités et au transfert des connaissances, la FCM peut utiliser le FMV pour offrir un soutien direct à un nombre encore plus grand de collectivités. La Fédération peut sans cesse élever la courbe ascendante du développement durable tout en permettant à d'autres municipalités que celles qui reçoivent un financement direct de tirer parti des retombées du FMV. La figure suivante illustre ce concept.

**FIGURE 1** LE MODÈLE DU FMV – FINANCEMENT, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES



Développement durable des administrations municipales

Les municipalités, petites ou grandes, sont réparties le long de la courbe : celles de gauche souhaitent en savoir plus sur les applications pratiques du développement durable en leur sein; celles du milieu possèdent déjà une certaine connaissance de la durabilité et, enfin, celles de droite possèdent une vaste expérience et un important savoir-faire. La FCM privilégie le financement d'études et de projets exceptionnels ayant les plus grandes retombées environnementales (le haut de la courbe). La FCM centralise les leçons tirées et le savoir-faire acquis dans le cadre de ces initiatives et, grâce au renforcement des capacités et au transfert des connaissances, elle les transmet aux municipalités à gauche de la courbe afin de les aider à progresser.

Dans le cadre de ce modèle, le FMV est plus qu'une source de financement, mais bien davantage un programme qui reconnaît le leadership municipal en développement durable et s'attache à aider d'autres administrations municipales à suivre ces exemples. L'application de ce nouveau modèle concrétise la vision du FMV présentée dans l'EAPO de 2007-2008.

## 2.2

## GESTION DU CAPITAL

Une saine gestion du capital est essentielle à la viabilité à long terme du Fonds. En adoptant des stratégies d'atténuation du risque et en s'efforçant d'optimiser l'affectation des ressources, la FCM préserve le capital du Fonds et génère les revenus en intérêts nécessaires pour financer les frais d'exploitation et les subventions.

Au 31 décembre 2007, le FMV administrait environ 600 millions de dollars et avait un solde d'ouverture restreint externe d'environ 537 millions de dollars.

## 2.2.1

## Prévisions de trésorerie

La FCM utilise un outil de prévision de trésorerie décennale pour assurer la viabilité du Fonds et donner un aperçu de la répartition future des ressources. Les prévisions tiennent compte des exigences de l'entente et permettent à la FCM de parvenir à un équilibre délicat entre les revenus d'investissement, les engagements de prêts et de subventions, les décaissements et les frais d'exploitation tout en positionnant le Fonds pour qu'il puisse continuer à respecter les engagements financiers de l'entente.

Les objectifs de financement de 2008-2009 reposent sur les prévisions de trésorerie (voir la section 2.2.3).

## 2.2.2

## Profil de risque du portefeuille de prêts du FMV

Le profil de risque du portefeuille est établi de sorte à gérer avec prudence les risques associés aux fonds alloués par le FMV. On utilise six niveaux de risque pour établir le profil de risque de l'ensemble du portefeuille de prêts (prêts consentis et réalisés) : risque faible (niveau de risque A), risque faible à moyen (niveau de risque B), risque moyen (niveau de risque C), risque moyen à élevé (niveau de risque D), risque élevé (niveau de risque E) et risque inacceptable (niveau de risque F). Pour gérer le risque de l'ensemble du portefeuille de prêts, la direction établit chaque année les niveaux de risques cibles, qui font ensuite l'objet d'une surveillance trimestrielle (voir le tableau 1).

Tandis que le nombre de prêts de niveau de risque faible à moyen est inférieur à l'objectif fixé, l'ensemble du portefeuille de prêts est conforme aux niveaux de risque cibles établis en 2007-2008<sup>3</sup>.

Le profil de risque du portefeuille de prêts réalisés fournit la ventilation du risque associé aux prêts qui ont été réalisés et sont en cours de remboursement. Actuellement, ce portefeuille comprend 23 prêts totalisant 109 901 990,55 \$. Deux prêts de 10 050 000 \$ ont été remboursés. L'encours actuel de prêts du portefeuille, après remboursement du capital et des intérêts et le remboursement des prêts, s'élève à 89 260 742,06 \$<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Données recueillies au 31 décembre 2007.

<sup>4</sup> Données recueillies au 31 décembre 2007.

TABLEAU 1 PROFIL DE RISQUE CIBLÉ DE L'ENSEMBLE DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Portefeuille de prêts consentis et réalisés	Pourcentage de l'ensemble du portefeuille (%)	Objectifs pour 2007-2008	Objectifs pour 2008-2009
Risque faible (A)	40,50	30-40	au moins 30
Risque faible à moyen (B)	13,01	20-39	au moins 20
Risque moyen (C)	41,13	40-50	20-45
Risque moyen à élevé (D)	4,70	jusqu'à 5	jusqu'à 5
Risque élevé (E)	0,66	jusqu'à 2	jusqu'à 2
Risque inacceptable (F)	0,00	0,00	0
	100,00		

<sup>5</sup> Données recueillies au 31 décembre 2007.

**TABLEAU 2** PROFIL DE RISQUE DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS RÉALISÉS

Niveau de risque	Nombre de contrats	Encours du prêt (\$)	Pourcentage de prêts dans le niveau de risque par rapport au total des prêts réalisés (%)
A	7	34 189 368,82	38,30
B	4	9 121 389,27	10,22
C	9	41 702 834,59	46,72
D	2	2 653 808,41	2,97
E	1	1 593 340,97	1,79
F	0	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>89 260 742,06</b>	<b>100,00</b>

La majorité des emprunteurs qui remboursent actuellement leur prêt sont des municipalités ou des organismes appartenant à des municipalités. Trois prêts ont été accordés à des entreprises privées :

- Ensyn – risque élevé (niveau de risque E)
- Highmark Renewables – risque moyen à élevé (niveau de risque D)
- Windmill Corporation – risque moyen à élevé (niveau de risque D)

On a également attribué un niveau de risque aux prêts consentis (non réalisés). Le profil de risque du portefeuille de prêts consentis est résumé dans le tableau ci-dessous<sup>5</sup>.

### La FCM lance une série de webinaires

La FCM a lancé une série de webinaires de 90 minutes pour partager les connaissances acquises dans le cadre des initiatives du FMV et d'autres projets phares de développement durable de collectivités avec des représentants municipaux canadiens. Un webinaire est un atelier interactif en ligne qui permet aux participants de s'informer dans le confort de leur foyer ou au bureau. Chaque webinaire comprend des exposés d'un spécialiste du secteur et d'un spécialiste municipal payé par le FMV. Parmi les sujets abordés à ce jour, mentionnons le transport durable, les bâtiments municipaux verts et l'économie d'eau. Les webinaires ont connu un grand succès auprès des fonctionnaires administratifs et des représentants élus des administrations municipales des quatre coins du pays.

**TABLEAU 3** PROFIL DE RISQUE DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS CONSENTIS

Niveau de risque	Nombre de contrats	Montant des prêts consentis (\$)	Pourcentage de prêts dans le niveau de risque par rapport au total des prêts consentis (%)
A	25	63 215 089,00	41,80
B	16	22 159 096,93	14,66
C	25	57 208 597,00	37,83
D	5	8 640 456,00	5,71
E	0	0	0
F	0	0	0
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>151 223 238,93</b>	<b>100,00</b>

## 2.2.3

**Objectifs de financement pour 2008-2009**

D'après les prévisions de trésorerie décennales, les fonds du FMV seront offerts en 2008-2009 comme suit :

subventions restantes devront être déboursées. Pour satisfaire à cette exigence en 2008-2009, la FCM offrira au total huit millions de dollars pour des études de faisabilité, des essais sur le terrain et des plans de développement durable de collectivité.

<sup>6</sup> Les fonds consentis font référence au montant des fonds approuvés à l'appui des demandes de financement retenues.

**TABLEAU 4 OBJECTIFS DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS D'IMMOBILISATION <sup>6</sup>**

Occasion de financement ciblée	Engagements de prêt (\$)	Engagements de prêt (%)	Engagements de subvention (\$)	Engagements de subvention (%)	Date de lancement
<b>Matières résiduelles</b>	10 millions	14,2	1,5 millions	21,4	Février 2008
<b>Énergie</b>	20 millions	28,7	2,5 millions	35,7	Mai 2008
<b>Transports</b>	10 millions	14,2	1,5 millions	21,4	Août 2008
<b>Eau</b>	10 millions	14,2	1,5 millions	21,4	Août 2008
<b>Sites contaminés</b>	20 millions	28,7	s.o.	s.o.	Demands acceptées en tout temps après juin 2008
<b>Totaux</b>	<b>70 millions</b>	<b>100</b>	<b>7 millions</b>	<b>100</b>	

### Subventions pour les plans de développement durable de collectivités, les études de faisabilité et les essais sur le terrain

La FCM offre des subventions du FMV à l'appui de plans de développement durable de collectivités, d'études de faisabilité et d'essais sur le terrain. En vertu de l'entente, la FCM doit s'engager à offrir à ces initiatives entre huit et 12 millions de dollars par année sous forme de subventions du FMV jusqu'au 31 mars 2009, date à laquelle toutes les

### Prêts et subventions pour des projets d'immobilisation

La FCM offre des subventions combinées à des prêts à faible taux d'intérêt aux projets d'immobilisation. Les subventions sont uniquement offertes conjointement à un prêt. En vertu de l'entente, la FCM doit

### Approbation du financement en 2007

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2007, le FMV a financé 81 initiatives phares en vue de rendre les collectivités du pays plus durables sur le plan environnemental, social et économique. Plus de 5,6 millions de dollars ont été affectés à 58 plans de développement durable de collectivités, études de faisabilité et essais sur le terrain, tandis que près de 45 millions de dollars sous forme de prêts à faible taux d'intérêt et 5,3 millions de dollars sous forme de subventions ont été approuvés à l'appui de 23 projets d'immobilisation.

#### Ville de Victoriaville, Québec

#### **Hydrolyse thermique des boues secondaires de la station d'épuration des eaux d'égout de Victoriaville en vue de réduire la quantité à éliminer (FMV 9508)**

Date d'approbation du projet : août 2007

Valeur globale du projet : 216 000 \$

Subvention du FMV approuvée : 107 500 \$

La Ville de Victoriaville entreprendra une étude de faisabilité en vue d'examiner une technologie de traitement par hydrolyse thermique pour améliorer son procédé de traitement des boues d'épuration. La Ville s'attend à ce que la technologie réduise les émissions de dioxyde de carbone associées au transport et à l'élimination des boues dans les décharges ainsi que la consommation d'énergie à la station d'épuration. Cette initiative s'inscrit dans l'objectif de la Ville, soit utiliser et traiter les eaux de manière durable.

s'engager à fournir à ces initiatives de 50 à 70 millions de dollars par an sous forme de prêts du FMV et de sept à 10 millions de dollars par an sous forme de contributions du FMV. D'ici le 31 mars 2012, la FCM doit également accorder 150 millions de dollars sous forme de prêts du FMV aux projets visant des sites contaminés.

### Prêts

Conformément aux exigences de l'entente, 70 millions de dollars sous forme de prêts à faible taux d'intérêt seront offerts en 2008-2009 pour des projets d'immobilisation. De cette somme, un total de 20 millions de dollars sera réservé aux projets visant des sites contaminés. La faible demande de fonds pour les projets visant des sites contaminés représente un défi de taille pour la FCM et nécessitera l'adoption d'une nouvelle approche. En 2007-2008, la FCM a commandé un rapport afin d'évaluer les résultats de l'occasion de financement pour les projets visant les sites contaminés. À la lumière de l'information et des recommandations

fournies dans le rapport, la FCM envisagera les meilleures approches en mesure d'éliminer les obstacles aux demandes visant les sites contaminés en préparation de l'occasion de financement 2008-2009.

### Abordabilité et choix toujours

Abordabilité et choix toujours (ACT) est un programme complémentaire du FMV administré par le CDCV. Il s'agit d'une initiative nationale de réforme de la réglementation en matière de logements menée sous la direction de ses quatre partenaires nationaux :

- FCM (administratrice);
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (bailleur de fonds);
- Association canadienne des constructeurs d'habitations; et
- Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine.

ACT offre des solutions pratiques et de l'information sur un large éventail de questions de réglementation ayant trait aux aménagements résidentiels et à la durabilité. Par exemple, les solutions offertes par ACT concernent l'élaboration de nouvelles normes d'infrastructure et d'aménagement du terrain, des initiatives de réaménagement et de conversion, la densification urbaine et la simplification des processus d'approbation. ACT parraine également la catégorie « aménagement résidentiel » des Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL. Les prix comptent cette nouvelle catégorie depuis 2006.

En 2007-2008, le personnel du programme ACT a commencé à élaborer un atelier témoin prévu en 2008-2009 s'adressant au personnel technique municipal de première ligne, aux champions municipaux et à d'autres. Il a pour objectif de faciliter l'adoption des solutions en matière de réglementation et de celles du FMV. ACT a également travaillé à une proposition de renouvellement et à des négociations dans le but de continuer à bénéficier du financement de base de la SCHL en 2008-2011. Le défi qui nous attend consiste à accroître la visibilité régionale d'ACT, tout d'abord au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, à l'aide de ressources très limitées.

#### Ville de Port Alberni, Colombie-Britannique Étude préliminaire du site, étape 2 (FMV 9626)

Date d'approbation du projet : novembre 2007  
Valeur globale du projet : 190 000 \$  
Subvention du FMV : 95 000 \$

La Ville de Port Alberni entreprendra un essai sur le terrain en vue d'examiner le site de l'ancienne propriété industrielle de Alberni Plywood qui, selon des études antérieures, serait localement contaminé. Il s'agit d'établir et d'évaluer les coûts et les risques associés au réaménagement et de déterminer les mesures correctives requises. L'assainissement réussi du site permettra de réduire la contamination du sol et de l'eau souterraine dans un secteur important en bordure de l'eau, conformément aux objectifs du plan de développement durable de collectivité de la Ville. Il permettra également d'accroître les recettes fiscales et les revenus d'entreprise pour la Ville et d'engendrer une croissance éventuelle à long terme.

Suivant la forte demande de fonds pour des projets liés à l'énergie, la FCM a également alloué 20 millions de dollars aux projets dans ce secteur particulier. Le reste des fonds prévus pour les prêts offerts en 2008-2009 a été alloué de manière égale entre les secteurs du transport, des matières résiduelles et de l'eau, à hauteur de 10 millions de dollars chacun.

### Subventions

Un total de sept millions de dollars sera offert sous forme de subventions pour les projets d'immobilisation. Ce montant a été alloué conformément aux niveaux de financement ciblés pour les prêts. Un montant égal sous forme de subventions sera offert pour les projets visant les transports, l'eau et les matières résiduelles, à hauteur de 1,5 million de dollars chacun, tandis que la somme de 2,5 millions sera réservée aux projets visant l'énergie. En vertu des dispositions de l'entente, les projets visant des sites contaminés ne sont pas admissibles aux subventions.

### Processus de demande au FMV

Le Comité de révision technique, le Conseil du FMV et le Conseil national d'administration de la FCM interviennent dans le processus. L'entente décrit les rôles et les responsabilités de ces organes.

Chaque demande fait l'objet d'une évaluation technique indépendante par deux ou trois des 60 membres du Comité de révision technique. Ces évaluations sont présentées au Conseil du FMV qui recommande une décision concernant les propositions de projet admissibles au Conseil national d'administration de la FCM. Ces recommandations reposent sur les critères énoncés dans l'entente, notamment assurer un juste équilibre entre les collectivités urbaines et rurales ainsi qu'entre les régions du pays. Le Conseil national d'administration de la FCM veille à ce qu'une diligence raisonnable soit exercée dans le cadre du processus décisionnel et prend la décision finale concernant les propositions de projet admissibles.

### Nouveaux critères pour les plans et les études

En 2007-2008, le Conseil du FMV a élaboré et établi des normes et des critères rigoureux dans chaque secteur et pour chaque type de demande. Ce changement allait permettre au FMV de financer uniquement les études, plans et essais sur le terrain exceptionnels et susceptibles de servir d'exemples en matière de développement durable. Ce changement montera la barre du développement durable tout en assurant une répartition adéquate entre les régions et les types de collectivités. Il aidera également la FCM à gérer les demandes de financement des études de façon à respecter les limites annuelles de financement et de réduire le plus possible le nombre de demandes rejetées.

Le nouveau cadre de financement des plans et des études reconnaît le caractère distinct des plans de développement durable de collectivités par rapport aux études de faisabilité et aux essais sur le terrain. La FCM a amélioré les modalités de demande pour les deux types d'initiatives en concevant des formulaires de demande, des lignes directrices et des critères d'évaluation distincts. Trois volets de financement (études et projets) au lieu de deux existent dorénavant, soit les plans, les études et les projets. Les critères des demandes incluent de nouvelles conditions préalables qui aident la FCM à recenser les demandes constituant des exemples de développement durable des collectivités. La FCM surveillera les répercussions des nouveaux critères sur la qualité et le nombre de demandes présentées, ainsi que l'incidence de la répartition du financement entre les types de collectivités et les régions, et adaptera ces critères au besoin.

## 3. Objectifs et activités

<sup>7</sup> Un organigramme est présenté à l'annexe F.

### 3.1

#### UN AXE PRIVILÉGIÉ COMMUN

Le CDCV administre le FMV par l'intermédiaire de quatre unités organisationnelles : la Direction, l'Unité de gestion du crédit et des risques (UGCR), l'Unité des opérations et de développement (UOD) et l'Unité de gestion des connaissances (UGC)<sup>7</sup>. Ces unités poursuivent des objectifs communs pour le FMV en y concentrant leurs ressources et leurs activités dans la perspective du thème donné. Ensemble avec le Service des finances de la FCM, les unités du Centre collaborent à l'atteinte des objectifs suivants adoptés pour 2008-2009 :

- 1. Les programmes du FMV ont une incidence sur le processus décisionnel des municipalités.** La FCM vise à intégrer le développement durable au processus décisionnel des municipalités au Canada en mettant l'accent sur le financement d'importants exemples qui peuvent être reproduits par d'autres municipalités. Le FMV appuie les administrations municipales en vue de la mise en œuvre de solutions durables au moyen du financement et de connaissances.
- 2. L'excellente gestion des programmes et des fonds répond aux besoins des municipalités.** La FCM entend aider les administrations municipales à atteindre leurs objectifs de développement de collectivités viables en adoptant pour le FMV une approche axée sur la clientèle qui met l'accent sur l'amélioration continue. Chaque unité du CDCV a établi comment elle atteindrait cet objectif au moment de concevoir ses programmes, d'en assurer le suivi et de les peaufiner.

Ces objectifs ciblent à la fois la gestion interne et externe du Fonds.

#### Regroupement des crédits compensatoires de carbone des municipalités

La nouvelle réglementation fédérale devrait permettre aux administrations municipales de vendre sous forme de crédits compensatoires de carbone les réductions d'émissions découlant de leurs initiatives visant à réduire les gaz à effet de serre. Grâce à la mise en place d'une nouvelle organisation à cette fin, la Corporation municipale verte (CMV), la FCM entend aider les municipalités membres à valider, à vérifier et à inscrire les réductions d'émissions découlant des activités municipales et d'ensuite regrouper ces réductions pour obtenir le meilleur prix possible sur le marché national des échanges de droits d'émission. La récupération et le brûlage des gaz d'enfouissement, la rénovation éconergétique des bâtiments municipaux et la conversion de véhicules municipaux sont autant d'activités susceptibles de générer des crédits qui pourraient être vendus sur les marchés canadiens.

#### Ville de Barrie, Ontario

##### Évaluation du gaz d'enfouissement (FMV 9657)

Date d'approbation du projet : novembre 2007  
Valeur globale du projet : 25 000 \$  
Subvention du FMV approuvée : 12 500 \$

La Ville de Barrie entreprendra une étude de faisabilité en vue d'examiner les options relatives à l'utilisation productive des gaz d'enfouissement produits à la décharge de Sandy Hollow. Avec la mise en place d'un système de récupération des gaz, la Ville s'attend à récupérer 70 % des gaz d'enfouissement et à réduire éventuellement les émissions de gaz à effet de serre de 51 000 tonnes par année. Parmi les autres avantages environnementaux, mentionnons la réduction des odeurs, des risques d'explosion, du stress sur la végétation et du risque de contamination du sol et de l'eau souterraine.

## 3.2

## ACTIVITÉS CONJOINTES

Les activités inter-unités suivantes seront entreprises de manière concertée en vue d'atteindre les objectifs communs mentionnés ci-dessus. Certaines de ces activités sont déjà en cours.

## 3.2.1

## Processus intégrés

La FCM a mis sur pied une équipe chargée de mettre en œuvre les recommandations découlant de l'examen du FMV mené à bien au cours de la dernière année. En 2008-2009, la FCM continuera d'évaluer et de mettre en œuvre les recommandations qui répondent aux impératifs suivants :

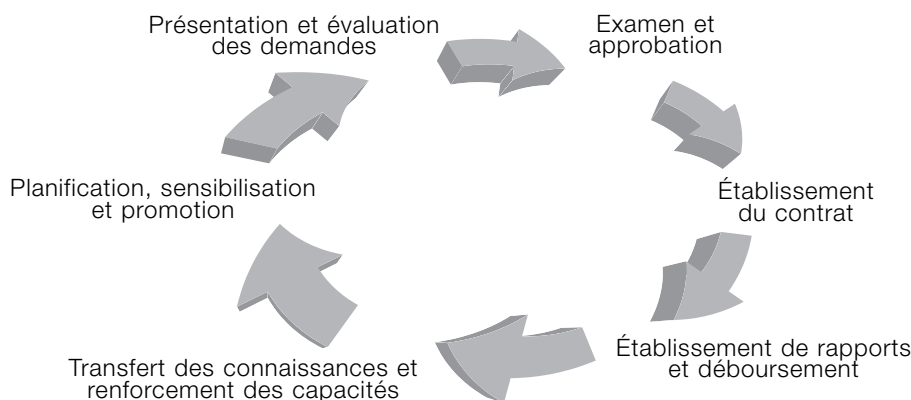
1. Changement de vision – utilisation du financement pour enrichir les connaissances et encourager le changement;
2. Un service plus souple et efficace axé sur la clientèle;
3. Accent mis sur la qualité et la précision du produit;
4. Gestion du volume accru de propositions et de demandes;
5. Changement dans les types de projets financés;

6. Intégration des fonctions de gestion des connaissances et du risque de crédit dans le cycle de vie du financement pour les initiatives du FMV.

L'une des activités les plus importantes de l'équipe consiste à peaufiner et à intégrer les processus existants afin de tirer pleinement parti du cycle de vie d'une initiative du FMV. En général, le cycle de vie du financement commence par la planification, la sensibilisation et la promotion. Viennent ensuite la présentation, l'évaluation, l'examen et l'approbation des demandes, la négociation du contrat, le déboursement et l'établissement de rapports et, enfin, le transfert des connaissances et le renforcement des capacités. Ce cycle de vie est illustré ci-après.

Les processus à chaque étape ont été examinés afin de veiller à ce qu'ils anticipent les besoins des étapes suivantes et y répondent. La FCM s'attache à améliorer le service à la clientèle à chaque étape du cycle, à relever les possibilités d'accroître les liens entre les différentes étapes et à réduire le temps qu'il faut aux projets pour passer de la première étape aux dernières étapes du cycle de vie. Le poste de gestionnaire de la conformité a été créé afin d'aider à la mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen du processus.

FIGURE 2 CYCLE DE VIE DU FINANCEMENT DES INITIATIVES DU FMV



### Mission 2007 en Alberta

Entre le 28 juillet et le 3 août 2007, 36 élus et cadres municipaux représentant 26 administrations municipales se sont rendus en Alberta dans le cadre de la 12<sup>e</sup> Mission annuelle de planification énergétique communautaire de la FCM. Les délégués ont visité plus de 15 projets exemplaires et sites de développement de collectivités viables, dont une habitation carboneutre, un poste de police ayant obtenu la certification Or du LEED®, un site de recyclage du sable de voirie et un parc d'éoliennes de grande échelle. Alors que toutes les missions précédentes s'étaient déroulées dans des pays européens, la Mission de 2007 a marqué une première puisque les délégués ont pu découvrir des projets novateurs dans un contexte canadien.

### Ville d'Annapolis Royal, Nouvelle-Écosse

#### Élaboration du Plan de développement durable de la collectivité « Retour vers le futur » (FMV 9525)

Date d'approbation du projet : novembre 2007

Valeur globale du projet : 18 040 \$

Subvention du FMV approuvée : 9 020 \$

La Ville d'Annapolis Royal établira un plan de développement durable de la collectivité « Retour vers le futur » en vue d'intégrer les initiatives environnementales existantes et de recommander des améliorations aux services d'énergie et d'eau, à la gestion des déchets et au développement durable de collectivités. En tant que membre du programme Partenaires dans la protection du climat de la FCM, la Ville entend réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre.

### 3.2.2

#### Vérifications indépendantes du rendement

Comme l'exige l'entente de financement, la FCM amorcera deux examens indépendants du programme en 2008-2009. Le premier portera sur la gestion du FMV, entre autres sur :

- la conformité de la FCM à l'entente;
- l'efficacité et l'efficience du Fonds;
- l'efficacité des processus d'établissement des priorités du Fonds et de sélection des projets admissibles;
- le fonctionnement général du Conseil du FMV et du Comité d'examen par des pairs;
- l'exactitude des économies et des avantages signalés sur le plan environnemental, économique et social;
- l'efficacité de la consultation des intervenants tenue relativement aux activités du Fonds; et
- les leçons tirées et la possibilité de reproduire les projets admissibles.

Le deuxième examen évaluera le rendement (optimisation des ressources) du FMV pour vérifier si les fonds ont été utilisés de manière parcimonieuse et efficace.

Les résultats de ces examens seront transmis aux ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles avant le 30 septembre 2009 et seront déposés au Parlement et rendus publics. Des examens auront lieu par la suite tous les cinq ans.

## 3.3

## ACTIVITÉS DES UNITÉS

Les fonctions et les activités prévues pour chaque unité du CDCV sont décrites ci-après. Chaque unité élaborera des plans de travail détaillés reposant sur ces activités.

## 3.3.1

## Direction

Créée en 2007-2008 suite à l'examen du processus du FMV, la Direction intègre le travail effectué par les unités opérationnelles du CDCV pour obtenir une efficacité et une efficacité maximales. Elle élabore et met en œuvre des mesures pour évaluer l'incidence du Fonds sur le développement durable municipal, ainsi que des indicateurs de rendement pour la gestion du programme

du FMV. La Direction surveille également la conformité avec l'entente et d'autres exigences en matière de rapports<sup>8</sup> et avec les politiques du Conseil du FMV et du Conseil national d'administration de la FCM.

En mai 2007, de nouveaux règlements du Conseil du FMV ont été approuvés. Ils incluaient une politique de confidentialité et des lignes directrices sur les conflits d'intérêt pour les membres du Conseil. Ces lignes directrices ont également été adoptées pour les membres du Comité d'examen par des pairs. La Direction met actuellement à jour la politique de confidentialité existante incluse dans leur contrat.

<sup>8</sup> Un système d'établissement de rapports comprenant l'EAPO, des rapports trimestriels et le rapport annuel du FMV permet de faire en sorte que le gouvernement du Canada et la population aient un accès direct à l'information concernant le rendement du FMV.

TABLEAU 5 OBJECTIFS ET ACTIVITÉS DE LA DIRECTION

Objectif de la FCM	Activités de l'unité	
	Gestion	Conformité
Les programmes du FMV ont une incidence sur le processus décisionnel des municipalités.	Diriger l'intégration de toutes les unités du FMV pour maximiser les répercussions du financement et des ressources affectées au transfert des connaissances.  Établir un plan pour intégrer des initiatives de développement durable sur le plan économique et social aux outils de financement et de transfert des connaissances du FMV.	
L'excellente gestion des programmes et du Fonds répond aux besoins des administrations municipales	Gérer le processus budgétaire annuel du FMV et examiner les états financiers mensuels. Élaborer de nouveaux indicateurs en vue de l'utilisation d'un système d'information sur la gestion à des fins d'établissement de rapports et de prise de décisions stratégiques. Élaborer un système pour mesurer les répercussions des ressources (financières et autres) du CDCV sur le développement durable municipal. Mettre en œuvre les recommandations découlant de l'examen du processus du FMV en vue d'accroître l'efficacité et l'efficacité des processus du FMV. Mettre en œuvre un système de gestion des améliorations continues pour le FMV.	Surveiller les indicateurs et en rendre compte chaque mois. Supporter les activités du Conseil du FMV et du Comité d'examen par des pairs du FMV. Produire et distribuer les rapports et les documents de conformité, comme l'EAPO, le rapport annuel du FMV et les rapports trimestriels. Rendre compte de l'investissement de fonds non affectés du FMV. Évaluer, classer par ordre de priorité et mettre en œuvre les recommandations découlant du document <i>Compliance and Operational Review of the Green Municipal Funds, Final Report, September 2004</i> , réalisé par KPMG conformément au plan de mise en œuvre. Gérer la vérification de la conformité et l'examen du rendement requis en vertu des articles 11.05 et 11.07 de l'entente de financement. Examiner les processus et les procédures du FMV afin d'assurer leur conformité avec l'entente intervenue entre la FCM et le gouvernement du Québec.

<sup>9</sup> Dans le contexte du FMV, le crédit est l'évaluation du risque de crédit en ce qui a trait aux dossiers de prêts, à la structuration du prêt et à l'atténuation des risques.

L'entente de financement du FMV permet à la FCM d'augmenter l'offre financière ainsi que les risques de crédit connexes pour des projets présentant des avantages supérieurs ou exceptionnels. L'UGCR s'assure de la viabilité à long terme du Fonds en surveillant le portefeuille de prêts et la concentration des risques.

<sup>10</sup> Le dossier des documents clés est une liste des documents requis pour qu'un dossier de prêts soit jugé complet à des fins administratives et juridiques.

### 3.3.2

## Unité de gestion du crédit et des risques

L'unité de gestion du crédit et des risques (UGCR) veille à ce que le FMV poursuive son travail encore longtemps. Elle réduit au maximum le risque du financement et des projets du FMV afin de préserver le capital du Fonds et de générer des revenus en intérêts suffisants pour financer les frais d'exploitation et les subventions. L'UGCR recommande et surveille le profil de risque du portefeuille du FMV; passe en revue les demandes de prêts; formule des commentaires sur les évaluations du risque; recommande les conditions des prêts et s'assure que les documents du FMV reflètent l'intention et les modalités de l'entente, des politiques du Conseil et des décisions du Conseil national d'administration de la FCM dans la mesure où celles-ci s'appliquent au risque de crédit<sup>9</sup>.

### Comité d'investissement du FMV

Le Comité d'investissement du FMV, guidé par une politique d'investissement, surveille les questions ayant trait à la gestion des fonds non alloués. L'UGCR appuie le Comité d'investissement du FMV en établissant le calendrier des réunions en fixant les délais de production et en assurant la présentation des rapports en conséquence.

## Définitions de l'UGC

Les définitions ci-dessous décrivent les principales fonctions opérationnelles de l'UGC :

**Gestion des connaissances :** Organisation des ressources intellectuelles et de l'information découlant, par exemple, des initiatives financées par le FMV et d'autres connaissances et expériences acquises ou centralisées par le CDCV.

**Transfert de connaissances :** Communication à un plus grand groupe, notamment les administrations municipales, de connaissances spécialisées provenant par exemple des initiatives financées par le FMV et d'autres renseignements obtenus ou recueillis par le CDCV.

**Produits de connaissance :** Information que la FCM peut transférer par l'intermédiaire de divers médias afin d'aider les municipalités à mettre en œuvre des politiques, des pratiques et des projets plus viables.

**Renforcement des capacités :** Acquisition des compétences nécessaires pour appliquer les connaissances acquises et pour améliorer la capacité d'une organisation à prendre des mesures en fonction des données ou des résultats obtenus par le transfert de connaissances.

Gestion globale d'actifs CIBC est un gestionnaire d'investissements indépendant qui gère le portefeuille d'investissements liés aux fonds non affectés ou remboursés conformément

**TABLEAU 6** OBJECTIFS ET ACTIVITÉS DE L'UGCR

Objectif de la FCM	Activités de l'unité		
	Gestion du portefeuille de prêts	Analyse du crédit	Surveillance des prêts
L'excellente gestion des programmes et du Fonds répond aux besoins des administrations municipales.	Intégrer davantage la fonction de gestion du risque de crédit aux processus et aux nouvelles structures du FMV, y compris la nouvelle fonction de responsable du contrat et les finances de la FCM. Mettre en œuvre le cadre stratégique de valeur plafond par prêt et de risque par emprunteur. Établir un lien entre la gestion du risque des prêts du FMV et la gestion de la trésorerie de la FCM. Élaborer des procédures et une méthode pour le risque de crédit.	Structurer les transactions de prêts et élaborer des stratégies d'atténuation du risque. Surveiller les changements dans les niveaux de risque que présentent les emprunteurs et la concentration du risque de crédit dans les portefeuilles de prêts consentis et réalisés.	Surveiller régulièrement les dossiers de prêts pour vérifier s'ils sont conformes aux conventions d'endettement. Veiller à ce que les dossiers de prêts soient complets conformément au dossier des documents clés <sup>10</sup> .

aux directives énoncées dans l'entente et la politique d'investissement.

### 3.3.3

#### Unité des opérations et du développement

L'unité des opérations et du développement (UOD) gère le processus de sélection et d'approbation de toutes les demandes de financement au titre du FMV. Elle élabore et examine les demandes de financement, recommande l'octroi de financement en fonction des évaluations par consensus (effectuées par le Comité de révision technique) et assure le suivi des projets et en rend compte. L'UOD offre son savoir-faire et une rétroaction aux municipalités qui souhaitent mener des initiatives de développement du-

table et recommande l'octroi du financement de façon à répondre le mieux possible aux objectifs stratégiques du FMV tout en respectant les plafonds de financement.

La conception, la promotion et l'évaluation des prêts et des subventions pour des projets d'immobilisation sont effectuées en conformité avec l'entente et les directives particulières du Conseil national d'administration de la FCM. L'UOD lance des occasions de financement ciblées pour des projets d'immobilisation dans chacun des secteurs de financement suivants : sites contaminés, énergie, transport, matières résiduelles et eau. Outre le lancement de nouvelles occasions de financement dans ces secteurs, l'unité examinera la possibilité de lancer une occasion de financement ciblée

TABLEAU 7 OBJECTIFS ET ACTIVITÉS DE L'UOD

Objectif de la FCM	Activités de l'UOD		
	Développement	Opérations	Passation de contrats
Les programmes du FMV ont une incidence sur le processus décisionnel des municipalités.	<p>Concevoir, évaluer, examiner et continuellement améliorer les occasions de financement ciblées pour des projets d'immobilisation afin de permettre aux administrations municipales et à leurs partenaires d'élaborer et de mettre en œuvre des projets durables dans différentes régions et types de collectivités du Canada.</p> <p>Surveiller si les occasions de financement de 2008-2009 pour les projets visant les sites contaminés et le transport permettront d'atteindre les objectifs annuels en matière de financement.</p>	<p>Au cours de la première année de la mise en œuvre des nouveaux critères d'étude, surveiller leur incidence et, au besoin, recommander des améliorations.</p> <p>Offrir aux municipalités son savoir-faire et des rétroactions.</p>	
L'excellente gestion du programme et du Fonds répond aux besoins des administrations municipales.	<p>Examiner et modifier les documents des occasions de financement ciblées pour des projets d'immobilisation afin d'en améliorer la clarté et la transparence en communiquant notamment les structures de prêts et les exigences en matière de rapports au moment de la demande.</p>	<p>Gérer le processus de demande et d'approbation pour toutes les demandes de financement du FMV.</p> <p>Améliorer le processus.</p>	<p>Gérer les processus de passation de contrats et de déboursement.</p> <p>Explorer et évaluer les possibilités de simplifier les ententes de prêts et de subventions.</p> <p>Examiner les mécanismes pour finaliser en temps opportun les ententes de prêts et de subventions pour les projets.</p> <p>Examiner le processus de déboursement afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience.</p>

pour des projets communautaires intégrés – une catégorie de financement de projets prévue en vertu de l'entente.

Selon l'entente portant sur le FMV, la FCM doit assurer un équilibre adéquat dans le nombre de projets admissibles approuvés entre les diverses régions et les collectivités urbaines et rurales du Canada. L'annexe B, intitulée « Indicateurs de conformité 2008-2009 », comprend les objectifs établis pour répondre à ces exigences.

L'unité gère également le processus de passation de contrats et de déboursement pour les demandes retenues. Elle prépare, négocie et administre les ententes de financement du FMV conclues avec les administrations municipales et leurs partenaires.

### 3.3.4

#### Unité de gestion des connaissances

L'unité de gestion des connaissances (UGC) centralise les connaissances et les leçons apprises dans le cadre d'initiatives

**TABLEAU 8** OBJECTIFS ET ACTIVITÉS DE L'UGC

Objectif de la FCM	Activités de l'unité		
	Renforcement des capacités	Communications	Recherche
Les programmes du FMV ont une incidence sur le processus décisionnel des municipalités.	<p>Planifier et exécuter la Mission sur les collectivités viables, le programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC), le programme des Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL, des ateliers et la Conférence des collectivités viables de la FCM.</p> <p>Promouvoir et appuyer les champions municipaux de la viabilité et établir divers partenariats pour offrir les activités et les produits de renforcement des capacités.</p> <p>Administrer et évaluer le programme témoin pour les facilitateurs régionaux.</p> <p>Relever et élaborer de nouveaux outils et ressources de renforcement des capacités et les utiliser dans les initiatives dans ce domaine et pour assurer une présence riche en ressources sur Internet.</p> <p>Répondre aux demandes de renseignements et appuyer les administrations municipales.</p>	<p>Élaborer une stratégie de communication triennale.</p> <p>Mettre en œuvre la stratégie de sensibilisation pour le Québec approuvée par le Conseil du FMV en 2007-2008 pour mieux faire connaître le FMV et accroître la participation.</p> <p>Collaborer avec les responsables du renforcement des capacités et de la recherche pour coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de transfert des connaissances.</p> <p>Diriger des activités de promotion et de sensibilisation afin de faire participer les administrations municipales et de promouvoir le FMV.</p> <p>Concevoir un système sur Internet permettant aux clients de mieux chercher et d'obtenir des produits de connaissance.</p>	<p>Collaborer avec les autres sections de l'UGC en analysant les ressources produites par le FMV et d'autres sources, en vue d'élaborer du matériel de formation et de renforcement des capacités.</p> <p>Analyser, au besoin, les principales tendances et les initiatives liées au FMV.</p>
L'excellente gestion du programme et du Fonds répond aux besoins des administrations municipales.	Élaborer un plan de travail stratégique triennal pour le programme de renforcement des capacités.	<p>Coordonner la conception et la mise en œuvre d'un système électronique de gestion des connaissances qui permettra le stockage, le classement et le suivi des produits de connaissance.</p> <p>Établir un système permettant de mesurer et d'analyser le niveau de sensibilisation, de compréhension et d'incidence des programmes et des produits du FMV.</p>	<p>Collaborer avec l'UOD à l'examen des rapports du FMV.</p> <p>Au besoin, effectuer des études pour se tenir au courant des nouveautés dans les secteurs du FMV.</p>

financées par le FMV en vue de faire évoluer les pratiques municipales. La FCM cherche à faire connaître aux administrations municipales les pratiques exemplaires utilisées par des dirigeants municipaux ainsi qu'à les inciter et à les aider à établir leurs propres objectifs de développement durable et à les dépasser.

On tire pleinement profit des retombées de chaque prêt et de chaque subvention en transférant les connaissances et en renforçant les capacités des municipalités afin de reproduire les projets exceptionnels.

L'UGC est responsable de trois fonctions concertées et intégrées, à savoir la recherche, le renforcement des capacités et les communications. Elle effectue de la recherche ayant trait aux secteurs de financement du FMV, y compris relever des résultats et des leçons clés tirées des initiatives financées par le FMV. À l'aide d'outils et de formation, elle renforce les capacités des administrations municipales pour mettre en œuvre des projets et des pratiques de développement de collectivités viables. Enfin, l'UGC procède au transfert des connaissances et mène des activités de communication liées à la sensibilisation et à la promotion, à la préparation de publications et du site Internet et, enfin, à des activités de relations avec les médias.

Une des activités principales de l'UGC en 2008-2009 sera de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de sensibilisation afin de mieux faire connaître les programmes du FMV au Québec et de favoriser une plus grande participation. La représentation du Québec continue de poser un défi pour le FMV car les municipalités québécoises n'ont accès au Fonds que depuis 2004<sup>11</sup>, soit quatre ans après les autres régions du Canada. À l'aide de la stratégie de sensibilisation, la FCM entend atteindre l'objectif en matière de représentation du Québec indiqué à l'annexe B, Indicateurs de conformité.

### Ville de Banff, Alberta

#### Acquisition de véhicules hybrides pour le parc de transport en commun de la Ville unique de Banff (FMV 9769)

##### DP visant le transport

Date d'approbation du projet : août 2007  
Valeur globale du projet : 4 129 639 \$  
Subvention du FMV approuvée : 300 000 \$  
Prêt du FMV approuvé : 300 000 \$

Dans le cadre d'un nouveau projet d'immobilisation, la Ville de Banff fera l'acquisition de quatre nouveaux autobus hybrides NOVA de 40 pieds fonctionnant au diesel et à l'électricité pour assurer le transport en commun. Ces derniers remplaceront les véhicules au diesel ordinaires en service depuis 1985 dans le but d'atteindre les objectifs environnementaux établis pour la ville et le parc national. On prévoit que ces nouveaux autobus, ainsi que le marketing et les programmes connexes, augmenteront le nombre d'usagers d'au moins 25 % et offriront divers avantages sociaux, économiques et environnementaux, notamment une réduction des émissions de gaz à effet de serre, une diminution des coûts en carburant, en entretien et en réparation et, enfin, une amélioration de l'accès et du fonctionnement pour les résidents et les visiteurs.

<sup>11</sup> La FCM a conclu en septembre 2003 une entente avec le gouvernement du Québec visant à donner aux municipalités québécoises accès au FMV.

### L'innovation à l'œuvre : Conférence des collectivités viables de la FCM de 2008

La Conférence et salon professionnel FCM sur les collectivités viables de 2008 a eu lieu du 14 au 16 février dernier à Ottawa, en Ontario, au Fairmont Château Laurier et au Centre de conférences du gouvernement. Des exposés et des ateliers sur le thème de la conférence « L'innovation à l'œuvre » portaient sur le renforcement des capacités des municipalités dans les domaines de la durabilité sociale, économique et environnementale. La Conférence offre aux administrations municipales et à leurs partenaires une occasion précieuse d'établir des liens et d'en apprendre davantage sur le développement des collectivités viables. On peut obtenir les faits saillants de la Conférence sur le site Internet du CDCV à l'adresse <[www.collectivitesviables.fcm.ca](http://www.collectivitesviables.fcm.ca)>.

## 4. Préparer l'avenir

<sup>12</sup> Mirza, Saeed, McGill University. *Danger Ahead: The Coming Collapse of Canada's Municipal Infrastructure*, rapport préparé pour la Fédération canadienne des municipalités, Ottawa, Ontario, novembre 2007.

La FCM a eu une incidence sur la façon dont les dirigeants municipaux perçoivent le développement durable au Canada, et le FMV a appuyé de nombreuses initiatives inspirantes. Les avantages du développement durable ont été démontrés grâce au leadership d'administrations municipales engagées à cet égard et de plus en plus d'administrations municipales suivent leur exemple. Les politiques, programmes et services se sont succédé et la capacité d'agir a augmenté. Cependant, on ne constate pas encore un virage marqué vers le développement durable dans les pratiques générales des secteurs visés par le FMV.

Le déficit de l'infrastructure canadienne est considérable et grandissant, et une réorientation des dépenses publiques sur l'infrastructure est inévitable<sup>12</sup>. Au cours de cette période critique, il importe que la FCM appuie les administrations municipales afin qu'elles continuent d'intégrer le développement durable à leur processus décisionnel. On a besoin d'autres excellents exemples de l'application réussie d'approches de pointe dans tous les secteurs municipaux. Afin d'aider les administrations municipales du Canada à mettre en œuvre des initiatives plus durables, on doit partager un plus grand nombre de leçons et le savoir-faire acquis dans le cadre d'études et de projets financés par le FMV.

Les nouveaux critères et lignes directrices pour les subventions visant à appuyer les plans de développement durable de collectivités, les études de faisabilité et les essais sur le terrain aideront la FCM à répondre à ces besoins en octroyant du financement à des études et à des plans exceptionnels. La FCM pourra alors inciter les dirigeants municipaux à partager avec d'autres collectivités les connaissances acquises dans le cadre des projets du FMV

et les aider à renforcer leurs capacités en vue d'atteindre et de surpasser leurs propres objectifs de développement durable. Le Fonds, qui était autrefois une source de financement, devient désormais une source de financement et de connaissances. Cette transition vient en effet d'en faire un programme de leadership municipal unique qui repousse les limites du développement durable des collectivités.

À mesure que les administrations municipales continueront d'élever les objectifs de développement durable au moyen d'études et de projets novateurs de pointe, le FMV continuera d'évoluer afin de ne pas se laisser dépasser par le leadership des municipalités. C'est la meilleure façon pour le FMV de demeurer un atout précieux pour la FCM et les collectivités qu'elle dessert.

### Ville de Watson Lake, Yukon

#### Plan de gestion des matières résiduelles solides de la Ville de Watson Lake (FMV 9597)

##### DP visant les matières résiduelles

Date d'approbation du projet : août 2007

Valeur globale du projet : 1 332 000 \$

Subvention du FMV approuvée : 250 000 \$

Prêt du FMV approuvé : 815 600 \$

La Ville de Watson Lake mettra en œuvre un projet d'immobilisation en vue de transformer son site d'enfouissement actuellement non supervisé en une installation surveillée et entourée d'une clôture avec porte qui comportera une chaudière, un concasseur de verre, un compacteur, un transporteur à courroie, un broyeur, un dispositif de triage des matériaux et une aire couverte pour le recyclage. La Ville estime qu'au moins 70 % de ses matières résiduelles peuvent être détournées et prévoit que l'abandon du brûlage des matières résiduelles en tranchée ouverte permettra de réduire les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et de la population, d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer la production et l'infiltration de lixiviat.

# Affectation des fonds

Note : Les tableaux suivants illustrent les données disponibles au 31 décembre 2007. Les données recueillies avant le 31 décembre 2007 ont aussi été actualisées.

**TABLEAU 9 ÉQUILIBRE ENTRE LES RÉGIONS POUR LES APPROBATIONS DE PROJETS D'IMMOBILISATIONS**

Provinces	Population <sup>13</sup>	% de population	Depuis sa création		2007-2008 à ce jour <sup>14</sup>		2006-2007		2005-2006		2004-2005		2003-2004	
			Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations
Atlantique	2 331 769	7,1	16	10,2	0	0,0	3	7,3	2	6,5	8	36,4	3	7,5
Colombie-Britannique (incluant le Yukon)	4 341 681	13,3	38	24,2	7	30,4	12	29,3	3	9,7	5	22,7	11	27,5
Ontario	12 686 952	38,9	54	34,4	8	34,8	14	34,1	14	45,2	5	22,7	13	32,5
Prairies (Alberta, Manitoba, Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)	5 611 557	17,2	28	17,8	5	21,7	7	17,1	3	9,7	3	13,6	10	25,0
Québec <sup>15</sup>	7 651 531	23,5	21	13,4	3	13,0	5	12,2	9	29,0	1	4,5	3	7,5
<b>Total</b>	<b>32 623 490</b>	<b>100,0</b>	<b>157</b>	<b>100,0</b>	<b>23</b>	<b>100,0</b>	<b>41</b>	<b>100,0</b>	<b>31</b>	<b>100,0</b>	<b>22</b>	<b>100,0</b>	<b>40</b>	<b>100,0</b>

<sup>13</sup> Source : Recensement de Statistique Canada, 2006.

<sup>14</sup> Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 décembre 2007.

<sup>15</sup> En mars 2004, les premières propositions municipales ont été approuvées par suite de la signature en 2003 d'une entente entre le gouvernement du Québec et la FCM autorisant les municipalités du Québec à recevoir un financement du FMV.

**TABLEAU 10 ÉQUILIBRE ENTRE LES RÉGIONS URBAINES ET RURALES POUR LES APPROBATIONS DE PLANS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE COLLECTIVITÉ, D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ ET D'ESSAIS SUR LE TERRAIN**

Type de municipalité <sup>16</sup>	Population <sup>17</sup>	% de population	Depuis sa création		2007-2008 à ce jour <sup>18</sup>		2006-2007		2005-2006		2004-2005		2003-2004	
			Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations
Petites, rurales et éloignées	6 262 154	19,8	197	33,8	17	29,3	31	32,3	26	31,0	30	34,1	93	36,2
Villes	25 350 743	80,2	386	66,2	41	70,7	65	67,7	58	69,0	58	65,9	164	63,8
<b>Total</b>	<b>31 612 897</b>	<b>100,0</b>	<b>583</b>	<b>100,0</b>	<b>58</b>	<b>100,0</b>	<b>96</b>	<b>100,0</b>	<b>84</b>	<b>100,0</b>	<b>88</b>	<b>100,0</b>	<b>257</b>	<b>100,0</b>

<sup>16</sup> Le statut urbain et rural repose sur la définition de la région métropolitaine de recensement et du territoire de recensement donnée par Statistique Canada. Toutes les collectivités restantes sont jugées rurales. Les organisations régionales sont jugées rurales, sauf dans les régions métropolitaines.

<sup>17</sup> Source : Recensement de Statistique Canada, 2006.

<sup>18</sup> Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 décembre 2007.

**TABLEAU 11 ÉQUILIBRE ENTRE LES RÉGIONS URBAINES ET RURALES POUR LES APPROBATIONS DE PROJETS D'IMMOBILISATIONS**

Type de municipalité <sup>19</sup>	Population <sup>20</sup>		Depuis sa création		2007-2008 à ce jour <sup>21</sup>		2006-2007		2005-2006		2004-2005		2003-2004	
		% de population	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations
Petites, rurales et éloignées	6 262 154	19,8	57	36,3	9	39,1	20	48,8	8	25,8	6	27,3	14	35,0
Villes	25 350 743	80,2	100	63,7	14	60,9	21	51,2	23	74,2	16	72,7	26	65,0
<b>Total</b>	<b>31 612 897</b>	<b>100,0</b>	<b>157</b>	<b>100,0</b>	<b>23</b>	<b>100,0</b>	<b>41</b>	<b>100,0</b>	<b>31</b>	<b>100,0</b>	<b>22</b>	<b>100,0</b>	<b>40</b>	<b>100,0</b>

<sup>19</sup> Le statut urbain et rural repose sur la définition de la région métropolitaine de recensement et du territoire de recensement donnée par Statistique Canada. Toutes les collectivités restantes sont jugées rurales. Les organisations régionales sont jugées rurales, sauf dans les régions métropolitaines.

<sup>20</sup> Source : Recensement de Statistique Canada, 2006.

<sup>21</sup> Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 décembre 2007.

**TABLEAU 12 ÉQUILIBRE ENTRE LES SECTEURS POUR LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE COLLECTIVITÉ, LES ÉTUDES DE FAISABILITÉ ET LES ESSAIS SUR LE TERRAIN (Les chiffres en dollars sont présentés en milliers.)**

Secteur	Depuis sa création		2007-2008 à ce jour <sup>22</sup>		2006-2007		2005-2006		2004-2005		2003-2004	
	Total (\$)	%	Subventions (\$)	%	Subventions (\$)	%	Subventions (\$)	%	Subventions (\$)	%	Subventions (\$)	%
Sites contaminés	95	0.2	95	1.7	s.o.		s.o.		s.o.		s.o.	
Énergie	14 127	27.5	1,680	29.7	1,889	18.9	3,532	32.1	2,207	21.2	4,819	33.5
Planification	14 764	28.7	2,225	39.4	4,455	44.6	2,970	27.0	3,450	33.1	1,664	11.6
Transports	2 903	5.6	30	0.5	51	0.5	489	4.5	690	6.6	1,643	11.4
Matières résiduelles	9 622	18.7	200	3.5	1,699	17.0	2,265	20.6	2,056	19.7	3,402	23.6
Eau	9 930	19.3	1,424	25.2	1,898	19.0	1,732	15.8	2,019	19.4	2,857	19.9
<b>Total approuvé</b>	<b>51 441</b>	<b>100.0</b>	<b>5,654</b>	<b>100.0</b>	<b>9,992</b>	<b>100.0</b>	<b>10,988</b>	<b>100.0</b>	<b>10,422</b>	<b>100.0</b>	<b>14,385</b>	<b>100.0</b>
<b>Moins<sup>23</sup></b>	<b>[-4 866]</b>		<b>[-1,136]</b>		<b>[-1,651]</b>		<b>[-1,042]</b>		<b>[-598]</b>		<b>[-439]</b>	
<b>Net</b>	<b>46 575</b>		<b>4,518</b>		<b>8,341</b>		<b>9,946</b>		<b>9,824</b>		<b>13,946</b>	

<sup>22</sup> Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 décembre 2007.

<sup>23</sup> Inclut les projets annulés et les montants non déboursés pour des projets menés à bien.

**TABLEAU 13 ÉQUILIBRE ENTRE LES SECTEURS POUR LES PROJETS D'IMMOBILISATIONS**  
(Les chiffres en dollars sont présentés en milliers.)

Secteur	Depuis sa création		2007-2008 à ce jour <sup>24</sup>			2006-2007			2005-2006			2004-2005			2003-2004		
	Total (\$)	%	Subventions (\$)	Prêts (\$)	%	Subventions (\$)	Prêts (\$)	%	Subventions (\$)	Prêts (\$)	%	Subventions (\$)	Prêts (\$)	%	Subventions (\$)	Prêts (\$)	%
Sites contaminés	18 604	4,8	0	0	0,0	0	3 250	4,8	0	15 354	23,79	s.o.	s.o.	0	s.o.	s/o	0
Énergie	171 575	44,4	3 200	36 026	78,0	2 099	33 197	52,3	2 243	18 213	31,7	4 856	21 118	27,5	11 102	39 521	46,2
Projets intégrés	16 013	4,1	0	0	0,0	0	0	0,0	5 912	7 010	20,0	3 091	0	3,3	0	0	0,0
PRRP <sup>25</sup>	3 630	0,9	0		0,0	1 080		1,6	930		1,4	810		0,9	810		0,7
Transports	42 673	11,0	600	1 989	5,1	600	4 026	6,9	458	0	0,7	3 000	12 000	15,9	0	20 000	18,2
Matières résiduelles	33 055	8,6	1 500	6 978	16,9	2 500	7 250	14,4	80	2 425	3,9	0	1 485	1,6	3 544	7 293	9,9
Eau	100 744	26,1	0	0	0,0	3 500	10 000	20,0	0	11 927	18,5	3 530	44 408	50,8	1 827	25 552	25,0
<b>Total approuvé</b>	<b>386 294</b>	<b>100,0</b>	<b>5 300</b>	<b>44 993</b>	<b>100,0</b>	<b>9 779</b>	<b>57 723</b>	<b>100,0</b>	<b>9 623</b>	<b>54 929</b>	<b>100,0</b>	<b>15 287</b>	<b>79 011</b>	<b>100,0</b>	<b>17 283</b>	<b>92 366</b>	<b>100,0</b>
<b>Moins<sup>26</sup></b>	<b>[-73 352]</b>		<b>[-2 048]</b>	<b>[-12 676]</b>		<b>[-1 244]</b>	<b>[-36 091]</b>		<b>[-2 108]</b>	<b>[-17 444]</b>		<b>[-30]</b>	<b>[-1 061]</b>		<b>0</b>	<b>[-650]</b>	
<b>Net</b>	<b>312 942</b>		<b>3 252</b>	<b>32 317</b>		<b>8 535</b>	<b>21 632</b>		<b>7 515</b>	<b>37 485</b>		<b>15 257</b>	<b>77 950</b>		<b>17 283</b>	<b>91 716</b>	

<sup>24</sup> Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 décembre 2007.

<sup>25</sup> Subventions pour la présentation de rapports sur le rendement des projets (PRRP) d'immobilisations.

<sup>26</sup> Inclut les projets annulés et les montants non déboursés pour des projets menés à bien.

# Indicateurs de conformité pour 2008-2009

## Exigences de l'entente portant sur le FMV

<sup>27</sup> Les entrées de cette colonne sont tirées de l'entente.

Le tableau suivant présente les exigences de l'entente et les indicateurs de conformité connexes selon lesquels la FCM mesurera ses progrès en 2008-2009 et en rendra compte. La FCM rendra compte trimestriellement de ses progrès à l'égard de ces indicateurs.

**TABLEAU 14** INDICATEURS DE CONFORMITÉ DE 2008-2009

Exigences de l'entente portant sur le FMV <sup>27</sup>	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif pour 2008-2009
La FCM s'engagera de son mieux à octroyer des subventions de huit à 12 millions de dollars par année entre le 1 <sup>er</sup> avril 2005 et le 31 mars 2009, tous les fonds restants du FMV à cette date ayant été distribués (pour un total de 50 millions de dollars).	B1.1	Montant approuvé pour les subventions octroyées dans le cadre du FMV aux études de faisabilité, essais sur le terrain et plans de développement durable de collectivités.	8 000 000 \$
	B1.2	Montant net cumulatif des subventions accordées aux études de faisabilité, essais sur le terrain et plans de développement durable de collectivités.	56 000 000 \$
	B1.3	Montant net cumulatif des subventions versées pour des études de faisabilité, essais sur le terrain et plans de développement durable de collectivités.	50 000 000 \$
La FCM s'engagera de son mieux à octroyer des subventions de sept à 10 millions de dollars par année, entre le 1 <sup>er</sup> avril 2005 et le 31 mars 2009.	B2	Montant approuvé pour les subventions octroyées aux projets d'immobilisation dans le cadre du FMV.	7 000 000 \$
La FCM s'engagera de son mieux à octroyer des prêts de 50 à 70 millions de dollars par année pour des projets admissibles.	B3	Montant approuvé pour les prêts octroyés aux projets d'immobilisation dans le cadre du FMV.	70 000 000 \$
La FCM devra veiller à maintenir en tout temps l'actif du Fonds, à l'exclusion de la réserve pour garanties et de la réserve pour prêts non productifs à au moins 500 millions de dollars.	B4	Montant de l'actif du Fonds.	525 000 000 \$
La FCM s'engagera de son mieux à allouer, sous forme de prêts à des projets admissibles, de 80 à 90 % de l'actif du Fonds d'ici le 31 mars 2016; et par la suite.	B5	Pourcentage de l'actif du Fonds affecté sous forme de prêts à des projets admissibles.	25 %
La FCM s'engagera de son mieux à octroyer ou à garantir des prêts à l'assainissement et au réaménagement de sites contaminés dont le total devrait s'élever à au moins 150 millions de dollars d'ici le 31 mars 2012.	B6.1	Montant net cumulatif des prêts ou des garanties de prêts à des projets d'immobilisation visant l'assainissement de sites contaminés approuvé par le Conseil national d'administration de la FCM.	48 000 000 \$
	B6.2	Montant net des prêts ou des garanties de prêts à des projets d'immobilisation visant l'assainissement de sites contaminés avec des contrats signés.	20 000 000 \$
Le montant total des garanties de prêts consenties à des projets admissibles ne devra pas excéder une somme égale à vingt pour cent (20 %) du montant.	B7	Pourcentage du montant des garanties de prêts accordées à des projets admissibles.	0 %
La FCM fera tout son possible pour qu'en tout temps, au moins quinze pour cent (15 %) des prêts non remboursés soient des prêts consentis à des emprunteurs autres que des administrations municipales.	B8	Pourcentage des prêts non remboursés accordés à des emprunteurs autres que les administrations municipales.	10 %

Exigences de l'entente sur le FMV	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif pour 2008-2009
La FCM fera tout son possible pour obtenir un rendement moyen supérieur d'au moins 1,5 % par année au taux d'obligation du gouvernement du Canada portant échéance équivalente pour les prêts consentis à des emprunteurs autres que les administrations municipales.	B9	Taux d'intérêt moyen sur les prêts non remboursés consentis à des emprunteurs autres que les administrations municipales.	5 %
La FCM devra maintenir des comptes séparés pour le Fonds et elle accepte de se procurer et de faire effectuer annuellement une vérification indépendante par une tierce partie des activités financières du Fonds, y compris des investissements de fonds non attribués et des prêts, des subventions et des garanties de prêts à des récipiendaires admissibles pour des projets admissibles selon un cadre et un délai d'exécution approuvés par le Conseil permettant d'évaluer l'ensemble de sa performance relativement au but écrit à l'article II. La FCM remettra au gouvernement du Canada les états financiers annuels vérifiés, accompagnés d'un énoncé de ses buts et de ses objectifs pour l'exercice suivant, dans les cinq mois suivant la fin de son exercice financier.	B10	Vérification par une tierce partie des activités financières du Fonds menées en 2007-2008, y compris des investissements de fonds non attribués et des prêts, des subventions et des garanties de prêts à des récipiendaires admissibles pour des projets admissibles.	Rapport au 31 mars 2009
La FCM rendra public un rapport annuel des activités et de la performance du Fonds dans les cinq mois suivant la fin de son exercice financier et le transmettra au Ministre pour qu'il le dépose au Parlement. Ce rapport sera fondé sur des renseignements obtenus dans un cadre de gestion axé sur les résultats mis en place par la FCM sur recommandation de la Direction et approuvé par le Conseil.	B11	Publication du Rapport annuel du FMV 2007-2008 et diffusion aux ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles en vue du dépôt au Parlement et à d'autres intervenants.	Rapport au 31 août 2008
La FCM fournira chaque année des énoncés annuels de ses plans et de ses objectifs à chacun des ministres au moins deux mois avant le début de l'exercice financier.	B12	Publication de l'EAP0 de 2008-2009 et diffusion aux ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles en vue du dépôt au Parlement et à d'autres intervenants.	Rapport au 30 avril 2008 <sup>28</sup>
La FCM débutera le premier examen indépendant quinquennal (vérification de la conformité), en vue de sa présentation aux ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles dans les six mois suivant le 31 mars 2009	B13	Achèvement de la version définitive de l'examen indépendant (vérification de la conformité).	31 mars 2009
La FCM entreprendra une vérification indépendante de la performance en vue de sa présentation aux ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles dans les six mois suivant le 31 mars 2009.	B14	Achèvement de la version définitive de la vérification du rendement.	31 mars 2009

<sup>28</sup> Le gouvernement du Canada convient que le document Énoncé annuel des plans et des objectifs sera publié un mois après la fin de l'exercice financier pour laisser le temps nécessaire à sa mise au point et au processus d'approbation.

<sup>29</sup> Au cours des cinq prochaines années, le FMV s'efforcera d'accroître sa représentation au Québec, qui est actuellement de 11,5 % des études et 13,5 % des projets (au 31 octobre 2007), pour la faire passer à 20 et 25 % des études et des projets approuvés.

<sup>30</sup> Au cours des cinq prochaines années, le FMV s'efforcera d'accroître sa représentation au Québec, qui est actuellement de 11,5 % des études et 13,5 % des projets (au 31 octobre 2007), pour la faire passer à 20 et 25 % des études et des projets approuvés.

Exigences de l'entente sur le FMV	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif pour 2008-2009
Le Conseil national d'administration mettra en place un conseil chargé de superviser et de conseiller le Conseil national sur un juste équilibre dans la répartition régionale du nombre d'études de faisabilité, d'essais sur le terrain et de plans approuvés.	B15.1	Pourcentage cumulatif des études de faisabilité, essais sur le terrain et plans de développement durable de collectivités approuvés dans la région de l'Atlantique (7,3 % de la population).	De 7 à 12 %
	B15.2	Pourcentage cumulatif des études de faisabilité, essais sur le terrain et plans de développement durable de collectivités approuvés dans la région de la Colombie-Britannique (13,3 % de la population).	De 13 à 20 %
	B15.3	Pourcentage cumulatif des études de faisabilité, essais sur le terrain et plans de développement durable de collectivités approuvés dans la région de l'Ontario (38,9 % de la population).	De 30 à 39 %
	B15.4	Pourcentage cumulatif des études de faisabilité, essais sur le terrain et plans de développement durable de collectivités approuvés dans la région des Prairies (17 % de la population).	De 17 à 23 %
	B15.5	Pourcentage cumulatif des études de faisabilité, essais sur le terrain et plans de développement durable de collectivités approuvés dans la région du Québec (23,5 % de la population) <sup>15</sup> .	De 12 à 15 % <sup>29</sup>
Le Conseil national d'administration mettra en place un conseil chargé de superviser et de conseiller le Conseil national sur un juste équilibre dans la répartition du nombre d'études de faisabilité, d'essais sur le terrain et de plans approuvés entre les collectivités urbaines et les collectivités rurales.	B16.1	Pourcentage cumulatif des études de faisabilité, essais sur le terrain et plans de développement durable de collectivités approuvés dans les collectivités urbaines (77,7 % de la population).	De 65 à 75 %
	B16.2	Pourcentage cumulatif des études de faisabilité, essais sur le terrain et plans de développement durable de collectivités approuvés dans les collectivités rurales (22,3 % de la population).	De 25 à 35 %
Le Conseil national d'administration mettra en place un conseil chargé de superviser et de conseiller le Conseil national sur un juste équilibre dans la répartition du nombre de projets d'immobilisation approuvés entre les collectivités urbaines et les collectivités rurales.	B17.1	Pourcentage cumulatif des projets d'immobilisation approuvés dans la région de l'Atlantique (7,3 % de la population).	De 7 à 12 %
	B17.2	Pourcentage cumulatif des projets d'immobilisation approuvés dans la région de la Colombie-Britannique (13,3 % de la population).	De 13 à 20 %
	B17.3	Pourcentage cumulatif des projets d'immobilisation approuvés dans la région de l'Ontario (38,9 % de la population).	De 30 à 39 %
	B17.4	Pourcentage cumulatif des projets d'immobilisation approuvés dans la région des Prairies (17 % de la population).	De 17 à 23 %
	B17.5	Pourcentage cumulatif des projets d'immobilisation approuvés dans la région du Québec (23,5 % de la population).	De 12 à 15 % <sup>30</sup>
Le Conseil national d'administration mettra en place un conseil chargé de superviser et de conseiller le Conseil national sur un juste équilibre dans la répartition du nombre de projet d'immobilisation approuvés entre les collectivités urbaines et les collectivités rurales.	B18.1	Pourcentage cumulatif des projets d'immobilisation approuvés dans les collectivités urbaines (77,7 % de la population).	De 60 à 70 %
	B18.2	Pourcentage cumulatif des projets d'immobilisation approuvés dans les collectivités rurales (22,3 % de la population).	De 30 à 40 %

# Indicateurs opérationnels en 2008-2009

Le tableau suivant présente les indicateurs opérationnels selon lesquels la FCM mesurera et rendra compte de ses progrès, sur une base trimestrielle, en 2008-2009.

**TABLEAU 15** INDICATEURS OPÉRATIONNELS EN 2008-2009

Catégorie des activités	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif en 2008-2009
Transfert du savoir	C1.1	Nombre de demandes de produits de connaissance.	>65
	C1.2	Mentions du FMV et de ses programmes dans les médias.	50
	C1.3	Nombre moyen de visiteurs du site Internet.	>1 200
Construction du nœud du réseau	C2.1	Nombre total d'abonnés aux courriels des administrations municipales.	1 000
Participation	C3.1	Nombre cumulatif d'administrations municipales participantes.	>100
	C3.2	Nombre cumulatif d'administrations municipales participantes au Québec.	>20
Renforcement des capacités	C4.1	Nombre d'ateliers dirigés par le CDCV.	12
Plans de développement durable de collectivités, études de faisabilité et essais sur le terrain	C5.1	Projet de candidature – Examen préliminaire.	<=10 jours ouvrables
	C5.2	Demande – Examen préliminaire.	<=10 jours ouvrables
	C5.3	Demande – Examen technique .	<=15 jours ouvrables
	C5.4	Évaluation par le Comité d'examen par des pairs.	<=15 jours ouvrables
	C5.5	Préparation et transmission des ébauches de contrats suivant leur approbation par le Conseil national d'administration de la FCM.	<=20 jours ouvrables
Projets d'immobilisation	C6.1	Évaluation par le Comité d'examen par des pairs.	<=15 jours ouvrables
	C6.2	Préparation et transmission des projets de contrats pour les demandes approuvées en 2008-2009.	<=60 jours ouvrables
	C6.3	Préparation et transmission des contrats définitifs.	<=20 jours ouvrables
Portefeuille de prêts	C7.1	Pourcentage de prêts à risque faible dans l'ensemble du portefeuille de prêts.	Au moins 30 %
	C7.2	Pourcentage de prêts à risque faible à moyen dans l'ensemble du portefeuille de prêts.	Au moins 20 %
	C7.3	Pourcentage de prêts à risque moyen dans l'ensemble du portefeuille de prêts.	De 20 à 45 %
	C7.4	Pourcentage de prêts à risque moyen à élevé dans l'ensemble du portefeuille de prêts.	Jusqu'à 5 %

Catégorie des activités	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif en 2008-2009
	C7.5	Pourcentage de prêts à risque moyen à élevé avec indicateurs et surveillance du crédit dans l'ensemble du portefeuille de prêts.	Jusqu'à 2 %
	C7.6	Pourcentage de prêts à risque inacceptable et veille critique dans l'ensemble du portefeuille de prêts.	0 %
Solde sectoriel de projets d'immobilisation approuvés	C8.1	Montant de subventions approuvées pour des projets d'immobilisation dans le secteur de l'énergie.	2 500 000 \$
	C8.2	Montant de subventions approuvées pour des projets d'immobilisation dans le secteur de l'eau.	1 500 000 \$
	C8.3	Montant de subventions approuvées pour des projets d'immobilisation dans le secteur des matières résiduelles.	1 500 000 \$
	C8.4	Montant de subventions approuvées pour des projets d'immobilisation dans le secteur du transport.	1 500 000 \$
	C8.5	Montant de prêts approuvés pour des projets d'immobilisation dans le secteur de l'énergie.	20 000 000 \$
	C8.6	Montant de subventions approuvées pour des projets d'immobilisation dans le secteur de l'eau.	10 000 000 \$
	C8.7	Montant de subventions approuvées pour des projets d'immobilisation dans le secteur des matières résiduelles.	10 000 000 \$
	C8.8	Montant de subventions approuvées pour des projets d'immobilisation dans le secteur du transport.	10 000 000 \$
	C8.9	Montant de prêts approuvés pour des projets d'immobilisation dans le secteur de l'assainissement de sites contaminés.	20 000 000 \$
Comité d'examen par des pairs	C9.1	Nombre de représentants fédéraux au Comité d'examen par des pairs (20 membres présentement).	25
	C9.2	Nombre de membres au Comité d'examen par des pairs (max. de 60 membres).	75

# Événements clés en 2008-2009

Le tableau qui suit énumère les événements clés qui seront organisés et tenus par la FCM.

**TABLEAU 16** ÉVÉNEMENTS CLÉS EN 2008-2009

Événement	Date
Conférence des collectivités viables de 2008	Du 14 au 16 février 2008
Prix des collectivités viables 2008	À confirmer
Mission sur les collectivités viables 2008	À confirmer
Téléconférence du Conseil	Le 15 mai 2008
Réunion du Conseil	Le 14 et 15 août 2008
Réunion du Conseil	Les 20 et 21 novembre 2008
Réunion du Conseil	Les 5 et 6 février 2009
Lancement de l'occasion de financement pour les projets visant les sites contaminés	Demandes acceptées en tout temps après juin 2008
Lancement de l'occasion de financement pour les projets visant l'énergie	Mai 2008
Lancement de l'occasion de financement pour les projets visant le transport	Août 2008
Lancement de l'occasion de financement pour les projets visant les matières résiduelles	Février 2008
Lancement de l'occasion de financement pour les projets visant l'eau	Août 2008

# Budget du FMV en 2008-2009

Le tableau suivant présente le budget du FMV pour la période de 12 mois prenant fin le 31 mars 2009.

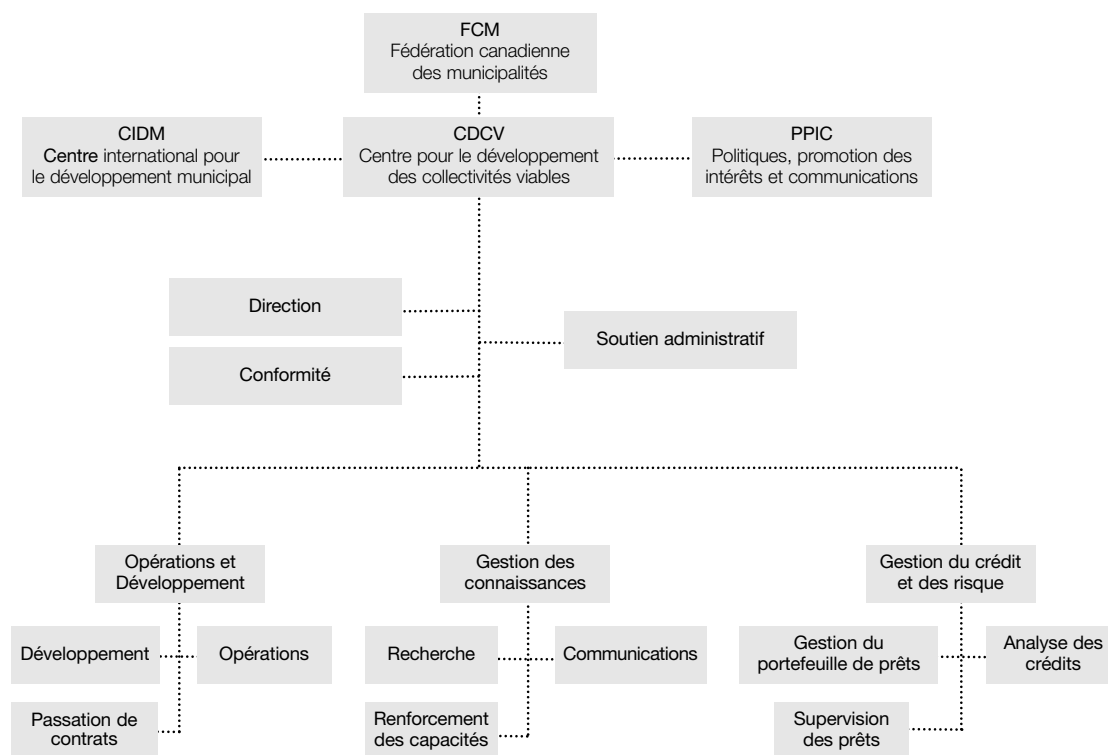
**TABLEAU 17** BUDGET DU FMV EN 2008-2009

Dépenses	Budget en 2008-2009 (\$)
Gestion	
Coûts relatifs au personnel	3 152 912
Services professionnels	283 572
Voyages, réunions et réceptions	158 665
Autres dépenses de fonctionnement	2 033 207
<b>Total Gestion</b>	<b>5 628 356</b>
Total Direction (y compris la conformité)	
Total Conseil	298 850
Total Comité d'examen par des pairs	344 643
Total Opérations et Développement	906 010
Total Responsable des contrats	
Total Gestion du crédit et des risques	298 500
Total Communications	861 250
Total Renforcement des capacités	750 000
Total Recherche	315 600
<b>Total des dépenses</b>	<b>9 403 209</b>
<b>Budget maximum attribué</b>	<b>10 500 000</b>

# Organigramme

L'organigramme suivant situe le CDCV au sein de la FCM et présente la structure du Centre.

**FIGURE 3** ORGANIGRAMME DU CDCV



...the first of these is the fact that the ...

...the second of these is the fact that the ...

...the third of these is the fact that the ...

...the fourth of these is the fact that the ...

...the fifth of these is the fact that the ...

...the sixth of these is the fact that the ...

...the seventh of these is the fact that the ...

...the eighth of these is the fact that the ...

...the ninth of these is the fact that the ...